



CDEN du 15 février 2021

Déclaration préalable _ Unsa Education

Madame le Préfet,
Monsieur le Secrétaire Général,
Madame l'Inspectrice d'Académie,
Mesdames et Messieurs les membres du CDEN,

Qui aurait pu deviner, il y a près d'un an, déjà, que la Covid serait toujours aussi prégnante aujourd'hui ? Qui aurait pu imaginer il y a un an que cette carte scolaire se ferait sous le joug de cette crise sanitaire ? Qui aurait pu anticiper les conséquences de cette pandémie, conséquences dont nous n'apercevons que les prémices et qui, vraisemblablement, se feront encore sentir pendant longtemps ? Et pourtant c'est la triste réalité, une réalité qui nécessite des mesures exceptionnelles, une réalité qui aurait dû prendre le pas sur tous les autres critères et surtout les critères chiffrés.

Cette carte scolaire n'est pas à la hauteur des enjeux de notre société. Oui les effectifs baissent dans le 1^{er} degré mais les objectifs ministériels, académiques et départementaux sont coûteux en moyens. Ces objectifs vont dans le bon sens, nous ne pouvons que les approuver, mais ils ne peuvent se faire au détriment d'autres. Ces objectifs nécessitent de la sérénité dans leur mise en place. Les moyens octroyés à notre département obligent à des arbitrages que nous ne pouvons accepter.

- L'Unsa Education demande, lors de ce CDEN, le maintien du dédoublement des GS dans les écoles qui l'avaient mis en place à la rentrée scolaire 2020 à moyens constants et qui ne pourront les maintenir faute de moyens supplémentaires à la rentrée prochaine.
- L'Unsa Education demande la prise en compte de la cohérence des territoires dans les dédoublements en GS en REP, notamment dans la commune de Mainvilliers dont seules deux écoles sur les trois bénéficieront d'un dédoublement, la troisième ne pouvant le faire à moyens constants.
- Une attention très particulière doit être apportée à la ruralité pour [je cite la charte académique] « garantir l'avenir scolaire des écoliers des territoires ruraux ». Les difficultés scolaires sont bel et bien présentes dans les zones rurales. Les écoles sont souvent démunies face au manque de prises en charge possible, face à l'isolement des familles. C'est pourquoi L'Unsa Education demande un regard différent sur les effectifs des écoles rurales. Les petits effectifs ne sont pas seulement « confortables » ils permettent d'apporter des solutions pour remédier aux difficultés scolaires. L'Unsa Education demande aussi la consolidation du réseau d'aide en abondant les RASED pour couvrir un plus large territoire et pour éviter un saupoudrage des aides.

La direction d'école est un chantier majeur de ces derniers mois. Les évolutions sont là, bien qu'encore insuffisantes. L'Unsa Education continue d'œuvrer auprès du ministère pour obtenir une amélioration des conditions de travail et de la rémunération de l'ensemble des directrices et directeurs d'écoles, chargé.e.s d'école compris. Nous tenons à vous remercier, Madame la DASEN, pour avoir maintenu, à la demande commune de l'Unsa Education et de la FSU, la décharge totale des écoles de 13 classes. L'Unsa Education acte aussi positivement la création de 10 brigades de remplacement qui, nous l'espérons, donneront plus de souplesse dans la gestion des décharges de direction tout en permettant de renforcer les moyens de remplacement de notre département. La sanctuarisation des décharges des écoles de 1 à 3 classes avec la mise en place d'un calendrier régulier et annualisé est une demande de l'Unsa Education. La volonté de sa mise en œuvre en Eure-et-Loir est un autre signe positif envoyé à la profession. Nous souhaitons être associés à ce travail pour la rentrée prochaine.

Si la dotation est déjà insuffisante dans le 1^{er} degré, que dire du 2nd degré ? Alors que les effectifs continuent de croître, le ministre supprime 1800 postes. Une telle décision ne peut être perçue autrement que comme une dégradation délibérée des conditions d'enseignement. Le collège ne peut être la variable d'ajustement de la mise en place de la réforme du baccalauréat et de la « priorité » au premier degré. A quoi bon tenter de réduire les carences scolaires au primaire si les conditions d'enseignement du collège se détériorent au fil des années. Et pourtant un de vos objectifs pédagogiques pour la rentrée prochaine est d'« assurer la progressivité des apprentissages de la maternelle au collège ». Les effectifs explosent, les HSA aussi. L'Unsa Education dénonçait déjà ces choix politiques et budgétaires l'année passée. Ils ont un prix pour le collège : celui des conditions d'apprentissage pour les élèves et celui des conditions de travail pour les personnels.

L'UNSA Éducation dénonce, comme l'an passé, le nouveau système de calcul de la DHG en raison :

- du seuil de 30 élèves, appliqué à tous les établissements, favorisés ou non, et basé sur les effectifs constatés en Octobre (!) ;
- du flou entourant le calcul de l'APM (allocation progressive de moyens), qui reste une dotation très à la marge, mais la seule permettant ou non d'ouvrir de nouvelles divisions ;
- du taux d'HSA, passé de 9,1 % en 2020 à 9,4 % en 2021, taux le plus haut de l'académie, imposé par le rectorat ;
- de l'indice d'éloignement qui a certes évolué pour ne pas pénaliser les zones urbaines, mais qui s'est vidé de sa substance pour les zones rurales ...

De nouveau, nous regrettons que les services ne réétudient qu'en Juin les situations pour un éventuel (et peu important) réajustement ...

L'administration maintient qu'en ULIS, avec le poste de Professeur des écoles et l'ajout de 5 heures poste, les effectifs ULIS sont pris en compte. L'UNSA-Éducation s'oppose totalement à

cette vision des choses et continuera à réclamer le comptage des ULIS dans leur niveau d'origine.

La fermeture de deux divisions de SEGPA, alors que les effectifs se maintiennent, voire augmentent sur le département, est un mauvais signe en direction de l'enseignement adapté. Nous contestons notamment la fermeture sur le collège Anatole France pour un « effet de seuil » dérisoire (à 1 élève près).

L'UNSA Education demande de nouveau une révision de la sectorisation des collèges dans tout le département et pas simplement à la marge, au vu des déséquilibres croissants constatés.

Les écoles et les établissements fonctionnent tant bien que mal mais fonctionnent quand même. Mais pour autant il serait dangereux de mésestimer le mal-être qui touche les personnels et les élèves. Aux grands maux les grands moyens. Il devient urgent de prendre des mesures fortes pour les examens, l'orientation des élèves, la santé scolaire, le renforcement des équipes d'AED, ...

Ce CDEN est aussi l'occasion de vous alerter sur la situation du remplacement de notre département. L'équilibre postes/personnels au mois de janvier est de -31,71 pour le 1^{er} degré. Notre inquiétude est grande quant à l'avenir des contractuels embauchés depuis le mois de novembre dans le 1^{er} et le 2nd degré. Les contrats arrivent à terme aux vacances d'hiver. A ce jour, nos informations laissent craindre un non-renouvellement de ces contrats. Une telle décision ne ferait qu'accroître les difficultés que nous connaissons déjà. C'est pourquoi l'Unsa Education demande la prolongation jusqu'à la fin de l'année scolaire des contrats des enseignants et AED recrutés dans le cadre de la crise sanitaire.

Enfin, l'Unsa Education rappelle son attachement aux missions actuelles des infirmières scolaires et s'oppose à la suppression de leur rôle éducatif auprès des élèves.

Merci de votre attention